



LE DIRECTEUR GENERAL

COMMUNIQUE N°0001/2025

ARRÊT DE LA DELIVRANCE DE NOUVELLES AUTORISATIONS D'INSTALLATION ET D'EXTENSION DES USINES DE 1^{ère} TRANSFORMATION DES PRODUITS DE L'HEVEA ET DU PALMIER A HUILE

Le Directeur Général porte à la connaissance des opérateurs et des potentiels investisseurs, qu'en raison de la surcapacité industrielle actuelle, il n'est plus en mesure d'autoriser de nouvelles usines ou l'extension des usines existantes.

Il invite ce faisant, les investisseurs et porteurs de projets à s'intéresser à la 2^{ème} transformation de l'hévéa, ainsi qu'à la valorisation du bois et des graines d'hévéa.

La présente mesure est prise en application de l'article 16 de la loi du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la Régulation, au Contrôle et au Suivi des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile et, au regard du principe d'équilibre entre production agricole et capacité industrielle.

Fait à Abidjan, le 03 JUN 2025

AMPLIATIONS :

- MEMINADERPV/CAB
- MCI/CAB
- APROMAC
- AIPH
- CHRONO

Le Conseil de Régulation, de Contrôle et de Suivi
des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile



Immeuble CAISTAB
4^{ème} étage, porte 11
17 BP 880 Abidjan 17



Fougnigou Edmond COULIBALY

Tél.: +225 20 21 71 81 • 76 85 82 25
conseilheveapalmier@gmail.com

Organisme créé par la loi
n° 2017-540 du 03 août 2017